



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 132263

## Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par le syndicat national des podologues quant à l'avenir de la profession, aussi bien en ce qui concerne le *numerus clausus* dans les instituts de formation que le maintien des cabinets secondaires menacés de fermeture alors qu'ils apportent un réel service aux patients, notamment les plus âgés et les plus éloignés des centres urbains. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ces sujets et les éléments de réponse de nature à rassurer la profession.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132263

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2012, page 3148

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)